



Conseil Général
1513 Hermenches

Extrait de Procès-verbal

Séance : 29 septembre 2021
Présidence : Jean-Luc Danalet
Objet : Arrêté d'imposition 2022

Le Conseil Général d'Hermenches

- vu - le préavis de la Municipalité n° 09 / 2021 concernant l'arrêté d'imposition,
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet arrêté pour 2022,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

à main levée et à la majorité des membres présents

D'adopter l'arrêté d'imposition, tel que présenté, pour l'année 2022 avec comme élément principal un taux de base à 73.5 %.

Ainsi délibéré en séance du 29 septembre 2021.

Jean-Luc Danalet
Président

Laetitia Déglon
Secrétaire